

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le LUNDI 9 mai 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent soixante-dix-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Allen Dwight Westover, de Knowlton Landing, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mary Rose Anna Bernadette Stanhope Westover, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

L'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que les rapports du comité permanent des Divorces portant les numéros trois cent soixante-trois à trois cent soixante-dix-neuf, les deux précités inclusivement, soient pris en considération demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien—

Que les noms de l'honorable sénateur Blois et de l'honorable sénatrice Irvine soient substitués à ceux des honorables sénateurs Emerson et Euler sur la liste des membres du comité permanent des Divorces.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

1. Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour étudier les tendances relatives aux besoins en main-d'œuvre et à son utilisation au Canada, et faire rapport, en vue d'évaluer les possibilités d'accroître l'emploi et de maintenir à un haut niveau, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour faire enquête et rapport sur ce qui suit:

- a) l'expansion de l'économie et des autres facteurs agissant sur les possibilités d'emploi, y compris en particulier l'évolution des techniques; et
- b) l'accroissement et les caractéristiques des effectifs de la main-d'œuvre canadienne;

2. Que ledit Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Blois, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Cameron, Choquette, Connolly (Ottawa-